FOURNITURE D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE D'HORTICULTURE DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY

SP-13-21A

La Ville de Châteauguay demande des soumissions pour la fourniture d'un véhicule pour le service d'horticulture.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires destinés à cette fin. On pourra se procurer ces formulaires à compter du 17 juin 2013 soit en visitant le site web : www.seao.ca ou en communiquant avec le service à la clientèle du «Système électronique d'appel d'offres (SEAO)» au 514-856-6600. Ce service est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Veuillez prendre note que pour obtenir ces documents des frais vous seront exigés.

Les soumissions doivent être produites en duplicata (1 original et 1 copie)

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10 heures le 9 juillet 2013 dans une enveloppe scellée à l'adresse suivante:

VILLE DE CHÂTEAUGUAY
BUREAU DU GREFFIER
DÉPÔT DES SOUMISSIONS
2IÈME ÉTAGE
ÉDIFICE DE LA MAIRIE
5, BOULEVARD D'YOUVILLE
CHÂTEAUGUAY (QUÉBEC) J6J 2P8

et y seront ouvertes le même jour, à 10 h 05.

Le Conseil municipal n'ayant aucune obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Châteauguay, ce 15 juin 2013.

Isabelle Lazure
Chef de la Division approvisionnements

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

DIVISION APPROVISIONNEMENTS

APPEL D'OFFRES
PUBLIC

SP-13-21A

FOURNITURE D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE D'HORTICULTURE DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY

DEVIS TECHNIQUE

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet la fourniture d'un (1) véhicule pour le Service d'horticulture de la Ville de Châteauguay.

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements Techniques
	Oui	Non	
2. ENSEMBLE VÉHICULE Un (1) camion châssis-cabine 5500 ou équivalence 4 x 2, avec cabine équipée à roues doubles 2013 de couleur blanc éclatant.			MARQUE : _____ MODÈLE : _____ ANNÉE : _____
3. TYPE DE VÉHICULE Le véhicule doit avoir un châssis-cabine 5500, avec empattement cabine-essieu minimalement de 84 pouces pouvant accueillir une benne basculante de 11 pieds avec un ensemble de préparation ambulance.			
4. GROUPE PROPULSEUR Le véhicule devra être équipé d'un moteur diesel de 6.7 litres ou équivalence à un minimum de 300 hp.			
5. SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT Le refroidissement du moteur a grande capacité, ainsi qu'un refroidisseur supplémentaire pour la transmission.			
6. BOÎTE DE VITESSE La boîte de vitesse automatique de type AISIN, a 5 rapports ou équivalence, munie d'un ensemble préparation prise de force.			
7. DIFFÉRENTIEL Traction arrière avec différentiel autobloquant avec un ratio de 4,88.			
8. SUSPENSION EXTRA-ROBUSTE Suspension avant sur essieux rigides avec ressorts extra robustes. Essieux arrière massif avec multi-lames.			
9. AMORTISSEURS Haute performance.			
10. RESSORTS, BARRES DE TORSION Barre stabilisatrice avant et arrière.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements Techniques
	Oui	Non	
11. FREINS Munis d'un système de freinage antiblocage (ABS) aux quatre roues, de freins de type à disque ventilée en avant et arrière, répartition électronique de la force de freinage.			
12. DIRECTION EXTRA-ROBUSTE La direction doit être assistée.			
13. PNEUS Six (6) jantes en acier stylisées d'origine de 19.5 pouces avec pneus de route en avant et pneus traction à l'arrière et une roue de secours de pleine grandeur d origine.			
14. FREIN D'URGENCE OU DE STATIONNEMENT Le frein d'urgence ou de stationnement doit être de type mécanique avec témoin lumineux indicateur d'opération ou avec un dispositif de relâchement automatique.			
15. ALTERNATEUR L'alternateur doit pouvoir produire une charge minimale de 160 ampères.			
16. BATTERIES Service dur sans entretien de haute performance.			
17. DIMENSIONS INTÉRIEURES DU VÉHICULE Espace intérieur avant – l'espace intérieur avant du véhicule doit être conçu pour l'occupation de trois (3) personnes. L'espace arrière du véhicule doit avoir une capacité de trois (3) passagers.			
18. NOMBRE DE PORTIÈRES Le véhicule doit être muni de quatre (4) portières.			
19. LES CEINTURES DE SÉCURITÉ L'alarme des ceintures de sécurité doit être munie d'une lumière témoin.			
20. RECOUVREMENT DU PLANCHER Des tapis protecteurs toutes-saisons à l'avant et à l'arrière.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements Techniques
	Oui	Non	
21. SIÈGES AVANT ET ARRIÈRE Les sièges avant doivent être : banquettes 40/20/40 ajustables indépendantes. La surface des sièges doit être en tissus lavable de couleur gris foncé.			
22. AIR CLIMATISÉ Le véhicule doit être muni d'un système de climatisation.			
23. TABLEAU DE BORD Les indicateurs pour la température du moteur, la pression d'huile et la charge de l'alternateur doivent être de type cadran, placés pour être facilement vus par le conducteur. Équipement d'origine.			
24. RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS Un rétroviseur doit être fixé à l'extérieur de chaque côté du véhicule, ajustable électriquement de l'intérieur et chauffant.			
25. PARE-SOLEIL Le véhicule doit être muni de pare-soleil rembourrés, un de chaque côté standard du véhicule fournis par le fabricant.			
26. VOLANT – KLAXON Le volant doit être de type inclinable, rond ou ovale à surface rugueuse. L'avertisseur sonore doit être à double tonalité et être incorporé à la colonne de direction ou au cercle du volant.			
27. OPTIONS • Cabine d'équipe • Air climatisé • Marche pieds de couleur noir • Module de freinage d origine • Préparation sur transmission pour prise de force • Prise de remorquage de type VR • Crochet de remorquage			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements Techniques
	Oui	Non	
• Élargisseurs d'ailes noir • Chauffe-moteur (block heater) • Back-up alarm.			
28. <u>DÉCLENCHEMENT DE L'OUVERTURE DU CAPOT</u> L'ouverture du capot doit se déclencher seulement de l'intérieur de la cabine.			
<u>EQUIPEMENTS</u> • Benne basculante doit être fait d'acier de marque DELL ou équivalence, d'une longueur de 11 pieds 4 pouces, avec deux (2) côtés basculants et amovibles de 15 pouces. • Porte arrière de 21 pouces de hauteur à double action avec mécanisme en acier inoxydable. • Munies d'un cylindre DEL ou équivalence, modèle FS2 capacité de huit (8) tonnes télescopique avec joint d'étanchéités secondaire et système de récupération d'huile sur le sol. Green Hoist (aucun refoulement d'huile au sol). • Tige de retiens sécuritaire sous la benne. • Commutateur dans la cabine on/off a l'unité de puissances. • Feux de clairance au Led encastrés dans les coins et réflecteurs réglementaires. • Filage et électricité selon les normes de sécurité des véhicules. • Deux couches d'apprêt à l époxy. • Finition standard de peinture polyuréthane grise. • Une paire de garde-boues en caoutchouc. • Bande réfléchissante de 2 pouces installée de chaque côté et en arrière. • Toile et rouleau avec protecteur de toile et tige de retiens à l'arrière. • Prise de force (PTO) sur la transmission, commandée par l'interrupteur dans l'habitacle.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements Techniques
	Oui	Non	
• Cloison avant avec deux (2) fenêtres écran en métal, équipée de rangement à balais. • Antirouille Tectyl sur toute la sous-structure. • Deux strobes sur le dessus de la benne. • Garantie de trois (3) ans sur les pièces et de douze (12) mois sur la main d'oeuvre.			
29. <u>CLEFS</u> Quatre (4) exemplaires d'une clé exclusive du véhicule doivent être fournis et doivent servir à ouvrir les portières, le coffre à gants et à faire démarrer le moteur.			
30. <u>RADIO</u> Chaque véhicule devra être muni d'un poste de radio AM-FM, CD (équipement d'origine).			
31. <u>BALLON GONFLABLE</u> Chaque véhicule devra être muni de ballons gonflables (sécurité).			
32. <u>HORLOGE</u> Horloge de type digital.			
33. <u>MANUEL DE SERVICE</u> Un manuel de service du véhicule doit être fourni, sous forme de livre ou cd rom pour ordinateur comprenant schéma électrique (shop manuel).			
34. <u>LIVRAISON</u> Date de livraison : 90 jours.			Spécifiez :
35. <u>ANTI-ROUILLE (KROWN)</u> Lors de la livraison, chaque véhicule devra être protégé par un procédé reconnu d'antirouille et une garantie d'au moins cinq (5) ans sera fournie par le fabricant et/ou l'entrepreneur. L'entrepreneur doit joindre à sa soumission une (1) copie de la garantie proposée pour l'antirouille.			

Description technique	Proposé par le soumissionnaire		
	Conforme		Renseignements Techniques
	Oui	Non	
36. PHARES D'ÉCLAIRAGE Les phares seront du type halogène.			
37. RENFORCEMENT DU TOÎT Le véhicule doit être muni d'un renforcement pour fixer l'équipement. (pour l'installation d'une flèche de signalisation).			
38. IMMATRICULATION Le fournisseur devra faire l'immatriculation du véhicule.			
39. GARANTIE • Garantie de base minimum 3 ans / 80 000 km ou équivalence • Motopropulseur – minimum 5 ans 100 000 km • Corrosion – minimum 5 ans			
40. FILTREURS Un kit complet de tous les filtreurs du véhicule, moteur, transmission, cabine etc.			